

Direction Opérationnelle Des Télécommunications d'Annaba

SOUS DIRECTION TECHNIQUE

DEPARTEMENT RESEAU D'ACCES

REF : DOT/SDT/DEPRA/ 23 /2025

Annaba le, 27/01/2025

A

Monsieur : Boukari Mohamed Amine
Lotissement 19 Mai 56 Lot N°09 RDC - Annaba

OBJET : Mise en demeure N° 02 Pour Retard Exécution des Travaux.

Projets : Travaux Câble FO pour Modernisation CCLT Annaba MSAN/ANNCLAN23

Bon de commande N° : 306 du 05/10/2024, ODS N° : 308/2024 du 05/10/2024

Dans le cadre de la réalisation du projet cité en objet, qui vous été a confié dans le cadre du contrat d'adhésion à commande référencé : 39/AT/DOT23/SDFS/DAL/SM/2024 du 11/03/24, et après une visite de vérification effectuée en date du 27/01/2024, il a été constaté que les travaux ne sont pas encore achevés à 100 %, et ce malgré la première mise en demeure envoyée précédemment et les multiples relances.

A cet effet, je vous mets en demeure pour la deuxième fois afin d'achever les travaux Dans un délai de 72 heures, faute de quoi je me verrai dans l'obligation de procéder à la résiliation de votre contrat.

2025 جاني 29



Le Directeur Opérationnel des
Télécommunications - Annaba

Signé: TERKMAN Mohamed Riad